



ACA asbl

Organisme de contrôle
agrégé
Installations domestiques

Meensesteenweg 338, 8800 Roeselare
TEL: 065/334 979 FAX: 065/336 629
www.acavzw.be / info@acavzw.be
Dexia: 068-2516997-68
Numéro de TVA : BE 0811 407 869

175001074

Ref: 2016031888

RAPPORT DE MISE EN SERVICE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE / CONTRÔLE PÉRIODIQUE

Données générales

Lieu du contrôle:	Chaussée de Louvain 554 (4eme étage)APP CENTRE , 1030 SCHAERBEEK
Propriétaire:	CANAS
Client:	Canas,Chaussée de Louvain 554, 1030 SCHAERBEEK
Type de locaux:	Appartement
Code EAN:	541 44
Installateur:	/
N° TVA:	/ ou n° carte ID: /
Agent-visiteur:	Khalid Belamin Temsamani
Émis à: / le / Date du contrôle: 29/03/2016	

Type de contrôle

Conformément aux exigences (conditions) du Règlement général sur les installations électriques (RGIE)

Type contrôle:	Art 276bis Transfert de propriété
Info complément.:	/
Réinspection à:	/

Données générales de l'installation électrique

Tension nominale:	3x400v+N	Courant nominal max:	indéterminable	Courant nominal sécurité principale:	0,00
Section du câble d'arrivée:	4X6 mm ²	- Type:	VOB	Conducteur de terre:	25 mm ²
Type d'électrode:	Barre ou piquet de terre	Section:	/ mm ²	Nombre de pôles:	/
Interrupteur différent. général - In:	aucun A	- DI :	/ mA		
Interrupteur(s) différentiel(s) général(s) extra:	/				
Interrupteur différent. second. - In:	aucun A	- DI :	/ mA	Nombre de pôles:	/
Interrupteur(s) différentiel(s) secondaire(s) extra:	/				
Nombre de circuits:	4	Nombre de tableaux:	2	Tarif:	Jour

Mesures et contrôles

Résistance de dispersion:	19 Ohm	Protect. contre les contacts indir.:	Pas en ordre	Plombage du différentiel:	/
Isolation générale:	/ MOhm	Test du différentiel:	/	Etat du matériel fixe:	Pas en ordre
Test de continuité:	Pas en ordre	Test de défaut:	/	Schémas:	Pas en ordre
Protect. contre les contacts dir.:	Pas en ordre				

Conclusion : L'INSTALLATION N'EST PAS CONFORME AU RGIE	L'installation doit de nouveau être contrôlée: avant le 18 mois après signature de l'acte <input checked="" type="checkbox"/> par le même organisme (*)
NOMBRE D'ANNEXES Schéma d'implantation: Non Schéma unifilaire: Non Autres: /	L'AGENT-VISITEUR:

Visa de l'organisme de contrôle



ACA asbl - Organisme de Contrôle Agréé
Meensesteenweg 338 - 8800 Roeselare
TVA BE 0811.407.869
Tel. 065/33.49.79 - Fax 065/33.86.29
info@acavzw.be - www.acavzw.be

Le PV de visite doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et toute modification intervenue dans l'installation électrique doit être renseignée dans le dossier. Le Ministère des Affaires économiques, Direction Energie électrique doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et/ou, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
(*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de la nouvelle visite de contrôle, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.